# TABLE RONDE N°2

# « La démocratie en questions : L'usage de démocratie et de ses dérivés dans les questions au Gouvernement de la 11ème législature (1997-2002) »

Anne-Laure NICOT, IEP de Lyon / UMR Triangle

#### Introduction

Pour reprendre les propos de Christian Le Bart (1998), le discours politique « n'est jamais produit 'à la légère' : on ne s'exprime pas, lorsqu'on est un acteur politique, sans un minimum de vigilance, sans penser aux effets de ce que l'on va dire ». C'est d'autant plus le cas avec les questions au Gouvernement (QG) de l'Assemblée nationale que ces dernières font l'objet d'une importante médiatisation, du fait de leur retransmission en direct chaque semaine sur France 3. Forte de cette conviction, nous trouvions intéressant de nous pencher sur ce mode d'expression parlementaire particulièrement emblématique. La recherche présentée ici vise ainsi à mesurer et à analyser l'usage du mot *démocratie*<sup>1</sup> et de ses dérivés dans les questions posées au cours de la 11ème législature de la Vème République<sup>2</sup>. Au-delà de l'analyse de la fréquence de ces termes dans notre corpus, nous entendons également mettre l'accent sur un éventuel usage politisant, stratégique, du vocabulaire de la démocratie. Pour ce faire, nous accorderons une attention particulière aux propriétés des locuteurs autant qu'aux destinataires des questions.

Avant de débuter notre analyse, nous avions quelques hypothèses de départ. Pour avoir déjà travaillé sur un matériau similaire, nous pensions que l'appartenance politique des députés – ou bien leur appartenance au camp de la majorité ou à celui de l'opposition – peut avoir un impact sur la formulation de leurs questions, et donc peut-être aussi sur le recours ou le non-recours au vocabulaire de la démocratie. Par ailleurs, il nous semblait intéressant de prêter attention aux destinataires officiels des questions, à savoir les différents ministres. Nous suggérions en effet qu'en fonction des locuteurs et des destinataires des questions, le mot démocratie et ses dérivés peuvent avoir des fonctions et des sens différents. Nous émettions ainsi l'hypothèse d'un emploi stratégique du vocabulaire de la démocratie ainsi que celle de son caractère polysémique, que seule une analyse d'énoncés pouvait confirmer ou infirmer.

Nous étions de plus convaincue que le vocabulaire employé par les députés (plus spécifiquement l'utilisation ou la non-utilisation du terme *démocratie* et de ses dérivés) peut être révélateur de leurs positions idéologiques et de leurs stratégies politiques. Nous défendions l'idée que « les croyances, les idéologies qui fondent une position politique s'objectivent dans un langage. Chaque organisation politique tente ainsi de souder ses troupes

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous ne donnerons ici volontairement pas de définition de ce terme, analyser le contenu sémantique de cette notion étant l'un des objectifs de cette recherche.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette législature commence en juin 1997 et se termine en juin 2002.

et de se distinguer des organisations concurrentes par un vocabulaire, une syntaxe, un univers d'argumentations et de métaphores, qui font d'abord sens pour ses membres » (Le Bart, 1998, p. 31). En outre, nous pensions que, du fait de leur médiatisation, les questions au Gouvernement doivent être considérées comme des « discours d'influence », produits « dans un monde social où le but est d'agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser, le faire croire, etc. » (Ghiglione, 1989, p. 9). Le vocabulaire de la démocratie utilisé dans les questions au Gouvernement pourrait donc avoir une visée politisante et être un instrument – parmi d'autres – des stratégies de différenciation, de soutien ou d'opposition des groupes politiques.

Enfin, il faut préciser que nous avons pris le parti de considérer les députés non comme des entités individuelles, mais comme des membres d'une entité collective plus déterminante, à savoir leur groupe parlementaire<sup>3</sup>. De cette façon, si nous appréhendons les députés comme des individus socialement et politiquement situés, nous ne prendrons en compte ici que leur genre et leur appartenance à un groupe politique. Nous ne nous intéresserons ni à leur parcours professionnel, ni à leurs responsabilités politiques, ni même à leurs fonctions parlementaires, même si nous avons conscience que toutes ces propriétés sont susceptibles d'influencer le contenu de leurs interventions parlementaires.

Concrètement, notre corpus a été constitué à partir du moteur de recherche de l'Assemblée nationale consacré aux questions parlementaires<sup>4</sup>. Nous avons procédé à une recherche spécifique au mot *démocratie* et à chacun de ses dérivés : *démocratique*, *démocratiquement*, *démocrate* (en tant qu'adjectif et nom commun), *démocratisation* et *démocratiser* (à l'infinitif ou sous une forme conjuguée).

Ce faisant, nous nous sommes heurtée à une importante difficulté méthodologique. Notre requête nous a en effet renvoyé toutes les questions comportant les expressions « Union pour la Démocratie Française » et « Démocratie Libérale »<sup>5</sup>. Correspondant aux noms de 2 des 6 groupes parlementaires de la législature étudiée, elles n'entraient pas dans le cadre de notre étude, c'est pourquoi nous les avons écartées. Nous avons finalement recensé 206 questions au Gouvernement comprenant un ou plusieurs de nos mots-pivots, sur les 3365 posées au cours de la 11<sup>ème</sup> législature, soit environ 6.1% du total des QG. Ce corpus est suffisamment restreint (une centaine de pages sous format Word) pour que nous puissions le traiter « à la main », sans recours à un logiciel d'analyse de discours.

C'est le terme *démocratie* qui est le plus fréquemment utilisé (dans 101 questions au Gouvernement, soit environ 3% de l'ensemble des QG), suivi de *démocratique* (82 QG), *démocrate* (20 QG : 5 en tant qu'adjectif, 15 en tant que substantif), *démocratisation* (13 QG), *démocratiser* (3 QG) et *démocratiquement* (1 QG). Le vocabulaire de la démocratie est ainsi inégalement employé. Afin de mieux mesurer la portée de ces résultats, nous avons jugé opportun de procéder à la même recherche pour d'autres termes nous paraissant relever comme *démocratie* - de la catégorie des « totalités abstraites et non physiquement identifiables » (Labbé, 1977, p. 111). Ainsi, sur les 3365 questions au Gouvernement de la 11ème législature, 635 comprennent *société*, 279 *liberté* et 179 *paix*, soit respectivement plus

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En cela, nous nous inscrivons dans la continuité de chercheurs tels que Jean Waline (1961, pp. 1236-1237), qui soulignait déjà en 1961 que « l'existence des groupes conduit à l'aliénation de l'élu qui se trouve placé dans une situation de dépendance certaine ». Ce point de vue est partagé par Jean-Michel Belorgey (1991, p. 74), qui déclare que « l'existence des groupes a peu à peu confisqué aux parlementaires toutes les prérogatives que la Constitution leur avait individuellement dévolues ».

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ce moteur de recherche est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://questions.assemblee-nationale.fr">http://questions.assemblee-nationale.fr</a>. Il répertorie l'ensemble des questions parlementaires (questions au Gouvernement, questions écrites, questions orales) posées depuis la 9<sup>ème</sup> législature (1988-1993).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> C'est-à-dire essentiellement les questions posées par les députés de ces groupes ou qui les font réagir, conduisant à des annotations telles que « Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie Libérale ».

de 6 fois, 2.5 fois et 1.7 fois plus que pour *démocratie*. Certains termes se révèlent en outre incontournables dans la rédaction des questions, tels *France* (2044 QG) ou *Etat* (2153 QG). Le mot *démocratie* est donc beaucoup moins présent que d'autres termes appartenant au même registre. Ces faibles résultats - en termes quantitatifs - s'expliquent peut-être en partie du fait que la démocratie est une notion tellement prégnante dans notre société qu'il est difficile de l'invoquer dans le cadre d'un exercice destiné avant tout à obtenir du Gouvernement des informations précises sur les actions menées ou à mener par ce dernier.

A partir de là, le vocabulaire de la démocratie ne nous paraît pas être, *a priori*, une notion immédiatement mobilisable par les députés lors des séances de questions au Gouvernement, ni une ressource décisive dans la lutte politique qui se déroule dans l'hémicycle. Néanmoins, les fréquences obtenues sont suffisamment élevées pour que nous nous intéressions aux conditions d'utilisation du vocabulaire de la démocratie dans ces questions. C'est la raison pour laquelle nous avons soumis notre corpus à une analyse quantitative et qualitative (notamment lexicométrique).

La présentation de nos résultats s'organisera en deux étapes. Dans un premier temps, nous analyserons le vocabulaire de la démocratie comme une possible ressource stratégique dans l'affrontement que se livrent les groupes politiques à l'Assemblée. Dans un second temps, nous mettrons l'accent sur le double visage de la démocratie, sur la polysémie de ce vocabulaire selon qu'il est employé dans les questions de politique étrangère ou celles de politique intérieure.

LE VOCABULAIRE DE LA DÉMOCRATIE, POSSIBLE RESSOURCE DES STRATÉGIES DE POLITISATION DES GROUPES PARLEMENTAIRES.

Afin de valider cette hypothèse, il convient avant tout d'analyser la répartition politicienne des questions au Gouvernement formant notre corpus. Concernant les groupes parlementaires de la majorité (groupes de gauche), nous trouvons en tête le groupe socialiste (63 questions). Viennent ensuite le groupe communiste (51 questions) et le groupe Radicaux — Citoyens — Verts (RCV) (37 questions). Les trois groupes de l'opposition sont moins prompts à faire référence à ce même registre lexical, avec 25 questions pour le groupe UDF, 15 pour le groupe Rassemblement pour la République (RPR) et 15 pour le groupe DL. Le vocabulaire de la démocratie semble donc être davantage invoqué par les députés de la majorité, ou députés « de gauche » : c'est un vocabulaire qui leur est habituel, alors qu'il paraît plus circonstanciel pour ceux « de droite », formant l'opposition (Labbé et Hubert, 1990, pp. 80-88).

Au-delà de ces résultats globaux, il peut être intéressant de raisonner en termes de fréquences relatives<sup>6</sup>. Les résultats obtenus viennent ainsi nuancer sensiblement les précédents. Parmi les groupes de la majorité, c'est en effet au sein du groupe communiste que le vocabulaire de la démocratie est en moyenne le plus fréquemment sollicité (ce vocabulaire étant présent dans près de 12.3% du nombre total des QG de ce groupe). Viennent ensuite les députés du groupe RCV (près de 9.1% des QG du groupe), puis ceux du groupe socialiste (près de 5.9% des QG du groupe). Au sein des groupes de l'opposition, la situation se révèle également plus contrastée : le terme *démocratie* et ses dérivés sont ainsi en moyenne beaucoup plus mobilisés par les députés du groupe DL (6.6% du total des QG du groupe) et par ceux du groupe UDF (5.5% des QG du groupe) que par ceux du groupe RPR (seulement

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Nous entendons par là le rapport entre le nombre de questions au Gouvernement appartenant à notre corpus posées par les députés d'un groupe politique et le nombre total de questions au Gouvernement posées par les membres de ce groupe.

1.9% des QG du groupe).

Si les députés socialistes sont ceux qui utilisent le plus souvent le terme *démocratie* et ses dérivés, ils y font donc moins référence en termes de fréquences relatives que plusieurs autres groupes (de la majorité ou de l'opposition). En revanche, concernant les députés du groupe RPR, aucun doute ne subsiste : ces termes sont toujours rarement employés, confirmant l'idée d'un vocabulaire davantage circonstanciel pour les membres de ce groupe, au moins en ce qui concerne les QG de la 11<sup>ème</sup> législature.

Au vu de ces résultats, quelques premières pistes de réflexion peuvent être amorcées. D'un côté, l'appartenance politique semble avoir un impact sur l'usage plus ou moins fréquent du vocabulaire de la démocratie. Mais, d'un autre côté, ce peut tout aussi bien être l'appartenance des députés au camp de la majorité ou à celui de l'opposition qui constitue un facteur explicatif décisif. L'analyse des questions au Gouvernement de la session 1996-1997 paraît valider en partie la pertinence des deux hypothèses. De ce fait, au cours de la dernière session de la  $10^{\rm ème}$  législature, *démocratie* et ses dérivés ont été le plus souvent employés dans les questions posées par les députés de la majorité de l'époque, députés « de droite » (10 QG pour le groupe UDF, 7 pour le groupe RPR contre 2 seulement par exemple pour le groupe socialiste), confirmant l'hypothèse d'un recours plus important à ce vocabulaire par les groupes qui soutiennent le Gouvernement. Néanmoins, leur emploi se montrait déjà important chez les députés du groupe communiste (9 QG), ce qui tend à renforcer l'idée d'un vocabulaire plus habituel chez ces derniers.

Après avoir mis l'accent sur l'appartenance politique des locuteurs, nous pouvons également nous demander si le sexe des députés est un facteur explicatif du recours – ou du non-recours – au vocabulaire de la démocratie dans les questions au Gouvernement. De fait, 27 des 206 QG de notre corpus sont posées par des députées (soit 13%) et 179 par des députés (soit 87%). Afin de mettre en évidence un éventuel lien entre le sexe des parlementaires et la fréquence d'utilisation de démocratie et/ou de ses dérivés, nous pouvons comparer ces résultats avec le nombre total de questions posées par les députées et par les députés : les députées ont adressé 418 questions au Gouvernement au cours de la 11<sup>ème</sup> législature, contre 2947 pour les députés. Cela signifie que 6.4% des QG « d'origine féminine » font référence au vocabulaire de la démocratie, contre 6% des QG « d'origine masculine ». La proximité de ces deux pourcentages nous laisse penser que le genre des locuteurs n'est pas un facteur discriminant dans l'utilisation plus ou moins fréquente du vocabulaire de la démocratie. En revanche, il est intéressant de noter que ce sont essentiellement les députées de la majorité, comme leurs homologues masculins, qui ont le plus souvent recours au vocabulaire de la démocratie<sup>7</sup>. L'appartenance politique – ou bien l'appartenance à la majorité ou à l'opposition – semble donc bel et bien avoir une influence plus importante sur la formulation des questions au Gouvernement que le sexe des députés, au moins en ce qui concerne le recours au vocabulaire de la démocratie.

A partir de là, nous pouvons aller plus loin et suggérer que le vocabulaire de la démocratie peut être utilisé comme une ressource stratégique par les groupes dans la bataille politicienne qu'ils se livrent dans l'hémicycle. L'analyse des énoncés de notre corpus paraît valider cette hypothèse. Si les stratégies développées varient surtout en fonction de l'appartenance des députés au camp de la majorité ou à celui de l'opposition parlementaire, des divergences apparaissent néanmoins au sein de la majorité plurielle.

-

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> 10 questions sont posées par des députées socialistes, 9 par des députées du groupe RCV, 5 par des députées communistes, contre 2 questions pour les députées UDF, 1 pour les députées DL et aucune pour les députées du groupe RPR.

Démocratie et ses dérivés dans les questions de la majorité plurielle : d'un soutien sans faille aux tentatives de préservation des spécificités partisanes.

Concernant tout d'abord les députés socialistes, colonne vertébrale de la majorité plurielle, le vocabulaire de la démocratie vient appuyer leur double stratégie de soutien au Gouvernement.

D'une part, les députés de ce groupe peuvent mettre à profit leurs questions pour cautionner l'action du Gouvernement : l'utilisation du mot démocratie ou de ses dérivés sert alors à accentuer le caractère bénéfique des réalisations ministérielles, ou des intentions et autres projets gouvernementaux. Leur volonté d'établir un lien positif entre le gouvernement Jospin et la démocratie se traduit par l'usage de locutions verbales telles que faire progresser la démocratie, garantir la démocratie, renforcer la démocratie ou bien encore faire vivre la démocratie<sup>8</sup>, le Gouvernement étant l'actant de ces énoncés. Ces députés ont de plus recours à des expressions nominales, telles que une formidable école de démocratie, un moment fort de la démocratie, ou encore la vigueur de notre démocratie. Ils ont par ailleurs tendance à utiliser un vocabulaire qui indique un mouvement, un dynamisme en faveur de la démocratique processus démocratique, progrès démocratique, avancées démocratiques, aspiration démocratiques, développement démocratique, ou encore évolutions démocratiques. Nous suggérons qu'il s'agit là d'une technique supplémentaire du groupe socialiste pour montrer que l'action du Gouvernement favorise le développement de la démocratie en France et dans le monde.

Les questions posées par les députés socialistes peuvent d'autre part servir de tribune aux différents ministres. Elles relèvent ainsi surtout de la catégorie des « questions pures et simples » (« dont l'objet est tout naturellement d'obtenir une réponse afin d'être mieux informé ») et de celle des « questions-complaisance » (« posées avec l'accord, voire à la demande de celui à qui elles s'adressent, afin de lui fournir l'occasion d'effectuer une mise au point, de faire état des résultats qu'il a obtenus, de condamner les noirs desseins de ses adversaires ») (Tricot, Kessler, Hadas-Lebel, 1995, p. 389). A partir de là, les ministres ont la possibilité d'expliquer aux citoyens-téléspectateurs le contenu de leurs réformes prévues ou en cours ou de revenir sur leur bilan<sup>9</sup>.

Si les questions des députés socialistes participent de leur stratégie de soutien au Gouvernement, celles posées par les députés communistes et RCV s'inscrivent davantage dans une stratégie de différenciation à l'égard de l'action ministérielle.

Les membres des groupes minoritaires de la majorité se situent en effet dans une situation singulière et intermédiaire dans la bataille politique se déroulant dans l'hémicycle. En tant que membres de la majorité plurielle, ils ont une exigence de solidarité à l'égard d'un Gouvernement auquel ils participent<sup>10</sup>. Leur présence ministérielle restreinte leur permet

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Dans une question adressée à Lionel Jospin le 10 novembre 1999, la députée socialiste Danielle Bousquet commence par exemple par rappeler que le Gouvernement a fait part de sa « volonté de faire progresser la démocratie dans notre pays, en particulier à travers une meilleure représentation des femmes dans tous les lieux de décision ».

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Dans une question adressée à Madame le Garde des Sceaux en octobre 1997, la députée socialiste Catherine Tasca souligne ainsi le fait qu'« *il est indispensable et urgent pour notre démocratie que les citoyens retrouvent confiance en la justice. Mais pour cela, il faut leur donner des raisons d'avoir confiance* ». Et elle ajoute, donnant ainsi l'occasion à Mme la Ministre de présenter son programme pour les mois et années à venir : « quelles sont les réformes essentielles que vous envisagez ? Quel calendrier et quels moyens souhaitez-vous pour leur mise en œuvre ? Que peuvent attendre nos concitoyens de la réforme ? ».

<sup>10</sup> Cette appartenance à la majorité parlementaire a impliqué en effet une présence dans le Gouvernement Jospin

de membres du parti communiste (Mme Buffet au ministère de la jeunesse et des sports ou M. Gayssot au ministère des transports), du Mouvement des Citoyens (M. Chevènement au ministère de l'Intérieur) ou encore du parti des Verts (Mme Voynet au ministère de l'environnement).

cependant de conserver une certaine marge de manœuvre et d'expression par rapport au Gouvernement. Cela se manifeste par la mise en avant dans leurs questions de diverses insuffisances de l'action gouvernementale, ou par une critique – qui demeure mesurée – des limites de cette action. Les députés de ces groupes entendent préserver leur spécificité au sein de la majorité, en jouant un rôle de garde-fou, d'aiguillon des politiques ministérielles.

La majorité des questions posées par les députés communistes et RCV relève de cette façon de la catégorie des « questions-spectacle », « où il s'agit surtout de montrer aux tiers, principalement aux électeurs, qu'on est actif et diligent » et de celle des « questionspression », « posées ou renouvelées afin d'empêcher le ministre concerné d'oublier ou de négliger une demande » (Tricot, Kessler, Hadas-Lebel, 1995, p. 389). Ce faisant, ces groupes souhaitent montrer à leurs militants ou sympathisants, et plus généralement aux électeurs, qu'ils demeurent vigilants et toujours prompts à défendre les causes qui leur sont chères.

Concernant les députés communistes, cela se traduit par une évocation récurrente des thèmes placés au cœur de leur programme politique, tels que la défense des salariés et des libertés syndicales, celle du droit de grève ou encore la sauvegarde de l'emploi, la critique du patronat et des institutions européennes, financières ou capitalistes<sup>11</sup>, ... De la même façon, dans leurs questions, les députés RCV témoignent d'un intérêt constant pour les enjeux environnementaux, pour la défense des droits de l'Homme ou encore pour celle des droits des minorités, notamment ethniques<sup>12</sup>. De plus, au niveau du vocabulaire, nous trouvons dans les questions de ces groupes des expressions témoignant de la nécessité d'encadrer démocratiquement l'action de certaines institutions, notamment européennes ou financières : régulation démocratique, contrôle démocratique, organisation démocratique, consultation démocratique, maîtrise démocratique, expressions absentes des questions des autres groupes.

Le recours au vocabulaire de la démocratie peut donc se révéler utile pour les députés des différents groupes de la majorité, dans leurs stratégies de soutien et/ou de différenciation à l'égard du Gouvernement. C'est également le cas pour les députés de l'opposition, qui utilisent les mêmes termes mais dans un but antagonique, celui de mettre en difficulté les responsables ministériels.

Démocratie et ses dérivés dans les questions de l'opposition : la condamnation constante de *l'action gouvernementale.* 

Notre analyse révèle en effet que l'usage de démocratie et de ses dérivés peut venir en appui de la principale stratégie politique de l'opposition, qui consiste à « mettre en difficulté le gouvernement et à dénoncer son incapacité à faire face aux « vrais problèmes » du pays et ses mauvaises réactions » (Maus, 1999, pp. 79-80). En cela, les questions au Gouvernement posées par l'opposition relèveraient surtout de la catégorie des « questions-agression » : « peu importe la réponse, il s'agit d'embarrasser le Gouvernement, de le mettre en contradiction avec lui-même ou ses amis, de souligner ses erreurs » (Tricot, Kessler, Hadas-Lebel, 1995, p. 389). Cette méthode n'est d'ailleurs pas propre aux députés, mais commune à l'ensemble des forces politiques ou sociales qui s'affrontent pour accéder ou conserver le pouvoir. En la

<sup>11</sup> Un député communiste, Jean-Claude Sandrier, dénonce notamment le « pouvoir financier qui, en développant chômage et précarité, est en train de déstabiliser la démocratie ».

<sup>12</sup> Le 4 février 1998, dans une question adressée au ministre des affaires étrangères, le député Alain Tourret insiste notamment sur le fait que « la société occidentale, les pays d'Europe ont en commun un creuset de valeurs fondamentales, en particulier le refus de la peine de mort, qui est peut-être la valeur essentielle de notre démocratie ». C'est pourquoi il demande ensuite « de quelle façon la France compte-elle intervenir auprès du

matière, Giovanni Sartori souligne par exemple que "the accusation of antidemocratic action or attitude is frequently directed against others" (Sartori, 1987, p. 3).

Cette stratégie se manifeste par l'usage de différents instruments de communication politique. Les députés d'opposition peuvent tout d'abord utiliser des questions rhétoriques<sup>13</sup>. Le but de ces questions est d'attirer et de retenir l'attention du téléspectateur, en présentant une situation de telle sorte que ce dernier soit incité à adhérer au point de vue défendu par le député. C'est le cas par exemple de la question posée au ministre de la fonction publique par le député UDF Jean-Jacques Jégou, le 10 février 2000 : « est-il convenable et admissible dans une grande démocratie européenne décentralisée que le Gouvernement décide seul de ce qui relève aussi de la responsabilité des communes, des départements et des régions ? », la réponse suggérée étant évidemment non.

Les membres de l'opposition ont également à plusieurs reprises recours à une autre technique, qui consiste à énoncer ce qui devrait être pour ensuite souligner le prétendu décalage avec ce qui est. C'est un moyen de mettre en avant les conséquences néfastes de l'action – ou de l'inaction – du Gouvernement. Cela se traduit par l'utilisation d'expressions du type [démocratie + adjectif qualificatif subjectif], telles que une démocratie digne de ce nom, dans une démocratie normale, dans une démocratie adulte, dans n'importe quelle démocratie évoluée ou encore au sein d'une démocratie moderne 14. Par exemple, le député DL Pierre Lequiller, dans une question posée le 15 décembre 1999, déclare au ministre des affaires étrangères que « dans une démocratie digne de ce nom, le Gouvernement consulte le Parlement avant de prendre des décisions majeures. (...) Or, c'est sans consultation aucune du Parlement que le Gouvernement a pris, à Helsinki, position en faveur de la candidature de la Turquie ». Les membres de l'opposition s'en réfèrent ainsi à un idéal de démocratie, auquel ne se conforme pas le Gouvernement, pour désavouer et discréditer son action.

Les députés de l'opposition associent aussi parfois dans leurs questions le terme démocratie à des noms communs ou à des verbes à connotation négative : mettre la démocratie entre parenthèses, dérives dangereuses pour la démocratie, carences démocratiques, indigne de notre démocratie, déni de démocratie directe, nuire à l'image et à la qualité de notre démocratie. Rares sont cependant les critiques qui opèrent un lien direct entre l'action du Gouvernement et les atteintes portées à la démocratie. Nous pouvons néanmoins en citer quelques unes : « ce texte et ces nouveaux amendements sont un déni de démocratie directe » <sup>15</sup>, « ce climat social désabusé est aussi la conséquence du mépris affiché pour une véritable démocratie sociale que vous semblez incapable de concevoir » <sup>16</sup>.

Nous pouvons par ailleurs noter que l'usage du pronom possessif *notre* (de même que l'utilisation de l'expression *dans une démocratie comme la nôtre*) renforce les critiques adressées au Gouvernement, puisque celui-ci est accusé de porter atteinte non pas à n'importe quelle démocratie, mais à la démocratie française, à celle dans laquelle vivent les citoyens français. Cette utilisation de *notre* comme rassembleur d'opinion – une technique employée par l'ensemble des députés –, peut être perçue comme un moyen de faire vibrer la corde patriotique des téléspectateurs.

De plus, les expressions de type [substantif + démocratique] employées par les députés de l'opposition dégagent une idée d'immobilisme, une certaine fixité. Il s'agit d'expressions qui renvoient à une zone géographique ou spatiale délimitée de manière plus ou moins précise :

13 Egalement qualifiées de questions oratoires, il s'agit de fausses questions dissimulant en fait une information.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Ils se distinguent en cela des députés de la majorité, employant davantage des expressions du type [démocratie + adjectif qualificatif objectif] : démocratie participative, démocratie locale, démocratie citoyenne, ...

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Question au Gouvernement n°916, posée le 18 novembre 1998 par le député UDF Renaud Donnedieu de Vabres au ministre de l'Intérieur, et relative à la réforme des modes de scrutin pour les élections régionales.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Question au Gouvernement n°2925, posée le 17 octobre 2001 à la ministre de l'emploi et de la solidarité par le député UDF, Yves Bur.

espace démocratique, société démocratique, pays démocratique, schémas démocratiques. Ce faisant, ils se distinguent des députés de la majorité qui mettent en avant une idée de dynamisme, une évolution positive de la démocratie sous le Gouvernement Jospin.

Enfin, la défense de certains thèmes semble plus facilement exploitable par les députés de l'opposition que par ceux de la majorité. Les députés des groupes UDF, RPR et DL sont en effet les seuls à associer de manière récurrente le respect des principes démocratiques et la défense des droits du Parlement, la démocratie s'incarnant alors dans la défense du pouvoir législatif contre le pouvoir exécutif. Plus précisément, ils dénoncent à plusieurs reprises l'atteinte à la démocratie que constitue selon eux l'insuffisante consultation du Parlement par le Gouvernement Jospin. Par exemple, dans une question posée le 9 février 2000, un député RPR. Gilles Carrez, demande au ministre de l'économie si le Gouvernement se souviendra un jour « qu'il existe un Parlement pour lui soumettre un projet de collectif budgétaire, comme ce serait le cas dans n'importe quelle démocratie évoluée ». Or, cette revendication d'un renforcement des pouvoirs du Parlement ne semble pas liée à l'appartenance politique de ces députés (à leur ancrage « à droite ») mais davantage aux rapports de force hérités des élections législatives. Si nous examinons les questions au Gouvernement Juppé posées au cours de la session 1996-1997, nous constatons en effet que l'association Parlementdémocratie était opérée exclusivement par les députés socialistes et communistes, alors dans l'opposition.

A travers ces différentes techniques, les députés de l'opposition cherchent à mettre le Gouvernement face à ses contradictions, contradictions entre les valeurs de la démocratie auxquelles il se réfère et ses actes, censés être non-conformes à cette démocratie. Ce faisant, les députés entendent convaincre les téléspectateurs de la nécessité de sanctionner la majorité gouvernementale lors des prochaines élections, en se présentant comme une alternative plus démocratique. Nous ne pouvons à cet égard pas bien comprendre les fondements du recours au vocabulaire de la démocratie dans les questions au Gouvernement sans appréhender la question de l'impact de leur médiatisation.

La médiatisation des questions, facteur d'incitation à la production de discours manichéens.

La retransmission télévisée en direct des séances de questions au Gouvernement sur France 3<sup>17</sup> nous paraît être un facteur explicatif décisif de la politisation du vocabulaire de la démocratie par l'ensemble des députés.

Les séances des questions au Gouvernement sont sans nul doute un exercice très médiatique : dans une société où la télévision constitue le média dominant, elles se sont vite imposées comme « l'instant politique essentiel de la semaine parlementaire » (Maus, 1999). Dans l'hémicycle, les députés s'adressent non seulement aux membres du Gouvernement, destinataires formels de leurs questions, mais aussi aux autres députés, présents physiquement à leurs côtés, et surtout à l'ensemble des citoyens présents devant leur poste de télévision – ou aux futurs lecteurs du *Journal officiel* –. Les questions posées, qui sont une forme de discours politique, ont donc vocation à être de « l'inter-discours », soit « une énonciation polyphonique qui retentit bien au-delà de ses destinataires directs » (Larrue, Trognon, 1994, p. 12).

Or, les téléspectateurs des séances de QG ont un niveau d'information et de compétence très variable en ce qui concerne les thèmes débattus dans l'hémicycle. Les députés doivent donc adapter leurs questions à ce double public : disposant d'un temps de parole de 2 minutes 30, ils doivent être précis, concis et percutants. Ils ont d'autant plus l'obligation de convaincre

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Elle est devenue systématique depuis le 28 octobre 1981.

les citoyens-téléspectateurs, qu'ils ne disposent d'aucun droit de réplique après la réponse ministérielle<sup>18</sup>. Les députés sont dès lors vivement incités à défendre une vision du monde radicalisée, centrée principalement sur le Gouvernement et son action, notamment en matière de politique intérieure. Cela tend à conforter l'idée que le monde que les hommes politiques proposent est généralement manichéen (Ghiglione, 1994, p. 155).

Le recours au vocabulaire de la démocratie peut donc se révéler utile et efficace en permettant aux députés d'accentuer leurs clivages politiques, de critiquer l'action du Gouvernement ou au contraire de lui manifester leur soutien, en s'opposant sur les modalités de fonctionnement de la démocratie. Une nouvelle fois, on peut adhérer à l'idée que « la présence des caméras (modifie) les comportements et dramatise les effets. L'orateur qui pose une question cherche le maximum d'effets. (...) Il faut être vif, incisif et délié » (Camby, Servent, 1994, p. 52).

Après nous être interrogé sur la répartition politicienne du vocabulaire de la démocratie, nous formulons l'hypothèse que la fréquence et les conditions d'usage de ces termes sont susceptibles de varier également en fonction des ministres auxquels sont adressées les questions. Nous défendons l'idée d'un double visage de la démocratie : enjeu de luttes hors du territoire français autant que valeur et mode de gouvernement incontestés en France.

### LE DOUBLE VISAGE DE LA DÉMOCRATIE.

Dans les questions au Gouvernement, le vocabulaire de la démocratie se révèle polysémique : plus précisément, *démocratie* et ses dérivés paraissent renvoyer à des réalités différentes selon qu'ils sont utilisés dans des questions de politique intérieure ou de politique internationale.

Afin de vérifier cette hypothèse, il convient tout d'abord de se pencher sur les destinataires directs des questions au Gouvernement de notre corpus. Celles-ci sont adressées à 26 ministres différents, soit près de 70% des membres du Gouvernement Jospin 19. Rapidement, une distinction s'opère entre les questions adressées aux responsables de la politique intérieure et celles posées aux ministres chargées des relations extérieures. Nous voyons également apparaître un lien entre l'« importance » des différents ministres et l'utilisation plus ou moins fréquente du vocabulaire de la démocratie dans les questions qui leur sont posées. D'une part, ce sont en priorité les ministres en charge des affaires extérieures devant lesquels il est fait le plus référence à la démocratie. C'est ensuite, dans une moindre mesure, aux ministres inscrits dans les premiers rangs de l'ordre protocolaire que sont posées les questions comprenant le terme démocratie ou ses dérivés.

Si la démocratie apparaît comme un enjeu de luttes menées en son nom hors du territoire français, elle se présente en revanche comme une valeur et un mode de gouvernement unanimement reconnus en France.

.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Un droit de réplique pour les députés avait été mis en place de manière expérimentale après la victoire de la gauche aux législatives de 1981, mais cette mesure a été supprimée dès novembre 1983, surtout pour des contraintes de temps (le droit de réplique allongeait de manière conséquente l'heure consacrée aux questions au Gouvernement). Assemblée Nationale, « Les questions à l'Assemblée Nationale », *Connaissance de l'Assemblée*, n°4, janvier 1997.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> D'après nos calculs, 37 formations ministérielles ont été représentées sous le Gouvernement Jospin.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> C'est-à-dire avant tout au Premier ministre et aux ministres en charge des grands domaines régaliens (économie et finances, emploi et solidarité, justice et intérieur).

Dans leurs questions d'actualité internationale, les députés font souvent référence à la démocratie. En termes de fréquences absolues, c'est tout d'abord le ministre des affaires étrangères qui est le plus interpellé par des questions comportant *démocratie* ou ses dérivés (32 QG), devant celui délégué aux affaires européennes (16 questions), celui en charge de la coopération et de la francophonie (7 questions) et enfin le ministre délégué au commerce extérieur (1 question). 56 questions sur les 206 de notre corpus portent de ce fait sur des problèmes de politique extérieure (soit environ 27%). L'analyse des fréquences relatives tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle le vocabulaire de la démocratie est souvent utilisé dans les questions relatives à la politique étrangère de la France et à l'actualité internationale semble se confirmer. Plus de 21.3% des QG adressées au ministre des affaires étrangères comportent le terme *démocratie* et/ou un ou plusieurs de ses dérivés, de même que 17.9% des QG posées à celui chargé du commerce extérieur, 13.2% pour celles posées au ministre délégué aux affaires européennes et plus de 28.6% pour celles adressées au ministre délégué à la coopération.

Au vu de ces fréquences élevées, la démocratie paraît faire surtout l'objet de conflits dans des régions du monde autres que la France ou le continent européen : c'est hors du territoire français se déroulent des combats entre des forces démocratiques ou des démocrates, et des forces ou des régimes antidémocratiques ou non démocratiques.

Au niveau de la formulation des questions de politique étrangère, cela se traduit notamment par une utilisation récurrente du substantif *démocrate*: les démocrates sont ainsi les partisans de la démocratie en dehors du territoire français (*démocrates turcs*, *démocrates kosovars*, *démocrates serbes*, *démocrates algériens*, ...). Ce mot n'est en revanche quasiment jamais employé pour qualifier un groupe, un parti ou un courant politique représenté au Parlement. On peut dès lors estimer que tous les députés se considèrent comme démocrates et considèrent également leurs adversaires au sein de l'Assemblée comme tels, c'est pourquoi ils ne jugent pas opportun de recourir à ce terme dans leurs questions de politique intérieure. Ce constat peut aussi expliquer pourquoi toutes les occurrences de *démocrate* (de même que celles de *démocratisation* et *démocratiser*) se situent dans des questions posées par des députés de la majorité, principaux locuteurs en matière de politique étrangère<sup>21</sup>.

La particularité des questions de politique étrangère est qu'il s'agit avant tout de demandes d'informations relatives à l'avancée des dossiers de politique extérieure. Elles portent sur des événements se déroulant hors du territoire national et dont les enjeux dépassent donc le cadre de la seule sphère publique française. Cela se traduit au niveau lexical par le fait que *démocratie* et *démocrate* sont fréquemment accompagnés d'un adjectif désignant une nationalité ou une aire géographique<sup>22</sup>. Ces questions peuvent d'une part être relatives à la réaction du Gouvernement face à un évènement d'ordre international<sup>23</sup>. Les

exemple « quelle est l'appréciation du Gouvernement sur la situation dans la région (du Liban, après l'évacuation du Sud-Liban par Israël) ».

\_

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Néanmoins, concernant le terme *démocratisation*, la pertinence de cette hypothèse semble limitée. Il est en effet employé à 3 reprises seulement sur 13 dans le sens d'« action d'organiser selon des principes démocratiques ». Ces rares questions adressées aux responsables de la politique étrangère traitent ainsi de la démocratisation en cours ou de la nécessité d'une démocratisation d'un pays (la Birmanie et la Turquie) ou d'une région du monde (les institutions européennes). Dans les 10 autres questions contenant ce terme, *démocratisation* fait l'objet d'une autre sémantique.

Exemples de ces expressions au pluriel : démocraties occidentales, démocrates algériens, démocrates serbes, démocrates du monde entier, tous les démocrates / au singulier : démocratie chilienne, démocratie européenne.

23 Dans une question posée au Premier ministre le 25 mai 2000, le député socialiste Gérard Bapt demande par

députés peuvent d'autre part aller plus loin – et c'est le cas le plus fréquent – en interrogeant le Gouvernement sur ses actions concrètes, envisagées ou réalisées<sup>24</sup>.

Ce sont par ailleurs quasi-exclusivement les députés de la majorité qui posent des questions relatives à la politique étrangère dans lesquelles interviennent les mots de la démocratie (51 QG sur un total 56, dont 21 pour le groupe socialiste), alors que ceux de l'opposition ne posent que quelques questions de ce genre (5 sur 56). Cela peut avoir un lien avec le fait que les groupes de la majorité, et notamment le groupe socialiste, disposent d'un temps de parole plus important que ceux de l'opposition. Cela leur permet sans doute de consacrer quelques questions aux affaires extérieures, bien qu'elles aient une charge politisante moins importante. Les groupes d'opposition, quand à eux, privilégient une interpellation du Gouvernement sur des questions de politique intérieure, questions qui peuvent conduire à une remise en cause directe des différents ministres et de leur action. Une rapide analyse de la dernière session de la législature précédente (session 1996-1997) semble confirmer cette hypothèse : ce sont en effet les groupes de la majorité de l'époque (RPR et UDF), qui interrogeaient alors le plus le Gouvernement en matière de politique extérieure<sup>25</sup>.

A partir de là, les questions d'actualité internationale peuvent être classées en deux catégories principales. D'une part, elles se présentent comme des « questions pures et simples », le Gouvernement étant considéré seulement comme un informateur privilégié. D'autre part, il s'agit de « questions-complaisance » (Tricot, Kessler, Hadas-Lebel, 1995, p. 389) et le Gouvernement est alors perçu comme un acteur possible ou nécessaire de l'actualité internationale, comme un acteur démocratique devant soutenir les démocrates et combattre les antidémocrates.

Les questions de politique étrangère se distinguent des questions de politique intérieure, dans lesquelles les députés reconnaissent unanimement le caractère démocratique du modèle français.

La France, « cité démocratique ».

Dans leurs questions adressées aux responsables de la politique intérieure, les députés font d'une part moins souvent référence au vocabulaire de la démocratie. D'autre part, ils ne remettent jamais en cause le caractère démocratique de la France, tous reconnaissant appartenir à la même « cité de la démocratie ».

Tout d'abord, les fréquences obtenues (absolues et relatives) sont nettement moins élevées pour les questions adressées aux responsables de la politique intérieure. Nous relevons 16 questions adressées au ministre de l'économie et des finances (auxquelles nous pensons pouvoir rapprocher les 4 questions posées au secrétaire d'Etat au budget), 19 au ministre de l'intérieur de même que 18 à celui de la justice. De nombreuses questions sont en outre destinées aux ministres en charge des questions « sociales » au sein du Gouvernement Jospin : 16 questions au ministre de l'emploi et de la solidarité, 6 au ministre délégué à la santé et à l'action sociale, 4 au ministre de l'Education nationale et enfin 3 au ministre délégué à l'enseignement scolaire. Enfin, quelques questions sont adressées aux autres membres du Gouvernement : 3 questions sont par exemple posées au ministre en charge des relations avec le Parlement, 3 au ministre de la Défense, 2 à celui de la fonction publique, 4 au ministre de la

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Nombre de questions comportent des expressions telles que « quelle(s) initiative(s) le Gouvernement entend-il

prendre ...? », « que peut faire la France ...? » ou bien encore « la France a-t-elle l'intention de ...? ».

25 En examinant les questions au Gouvernement de la session 1996-1997 comprenant démocratie ou l'un de ses dérivés, nous avons en effet constaté que la plupart des questions adressées aux ministres des affaires étrangères, des affaires européennes et de la coopération étaient l'objet de députés RPR ou UDF (9 questions sur 10).

culture, 6 à celui de l'industrie, 7 à celui chargé de l'aménagement du territoire ou encore 6 au ministre de l'équipement et des transports. A une exception près<sup>26</sup>, les fréquences relatives pour les questions de politique intérieure s'échelonnent entre 1.6% (ministre de l'agriculture et de la pêche) et près de 10% (ministres de la culture et de la justice), en passant par 3.8% (ministres de l'équipement et des transports ou de la santé) ou encore 5.8% (ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement).

Nous relevons en outre 27 questions destinées au Premier ministre sur l'ensemble de notre corpus, ce qui correspond à une fréquence relative de 14.5%. Ces questions ont un statut particulier. Traditionnellement, les questions portant sur la politique générale du Gouvernement sont adressées au chef de ce Gouvernement, qu'elles aient trait à l'économie, à la santé, à l'emploi ou encore à la politique européenne du Gouvernement : nous ne pouvons donc pas déterminer s'il s'agit d'une question de politique intérieure ou de politique étrangère. Cela est d'autant plus vrai que depuis la réforme de 1993, les députés ont seulement l'obligation de déposer une heure avant le début de la séance de questions au Gouvernement le nom des députés devant intervenir et celui des ministres auxquels sont posées les questions. L'objectif de cette mesure est de préserver un caractère spontané et dynamique à un exercice très médiatique, en évitant que les membres du Gouvernement ne préparent de manière trop précise leurs réponses. Adresser les questions au Premier ministre peut ainsi être une stratégie de l'opposition pour maintenir un certain secret autour du thème de la question posée. Mais, concrètement, ce sont aussi bien les députés de la majorité que ceux de l'opposition qui adressent leurs questions au Premier ministre<sup>27</sup>.

Les députés n'emploient enfin jamais *démocratie* ou ses dérivés lorsqu'ils s'adressent à 11 des 37 membres du Gouvernement (anciens combattants, enseignement professionnel, famille (enfance et personnes handicapées), jeunesse et sports, logement, patrimoine, personnes âgées, PME (commerce, artisanat et consommation), recherche, tourisme et ville).

Comment expliquer que les députés ne parlent jamais de la démocratie dans les questions posées à certains ministres alors qu'ils le font de manière plus ou moins fréquente lorsqu'ils s'adressent à d'autres? Cela peut avoir un lien avec l'« importance » des ministres auxquels sont adressées les questions au Gouvernement, puisque les 11 membres du Gouvernement absents en tant que destinataires des questions de notre corpus figurent parmi les derniers dans la hiérarchie protocolaire. Il s'agit de ministres délégués ou des secrétaires d'Etat ayant la charge de dossiers moins médiatiques, tels que le patrimoine, la ville ou encore les anciens combattants, et donc moins susceptibles de subir des stratégies de politisation<sup>28</sup>. Ces charges ministérielles font aussi moins souvent l'objet de questions au Gouvernement (11 questions pour le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, 18 pour celui à l'enseignement professionnel ou encore 14 pour celui au tourisme). Mais, dans le même temps, le ministre de l'économie solidaire apparaît comme destinataire d'une question appartenant à notre corpus, alors que seules 4 QG lui sont adressées au cours de la législature.

Une autre hypothèse est que les députés ne font pas le lien entre les domaines de travail de ces ministères et les valeurs de la démocratie, qu'ils ne voient pas l'intérêt ni l'opportunité de faire intervenir le vocabulaire de la démocratie dans les débats provoqués par l'action de ces ministres. En la matière, nous n'avons néanmoins pas de certitude.

Ces résultats, nettement moins élevés que ceux obtenus pour les questions de politique étrangère, semblent quoi qu'il en soit confirmer le fait que la démocratie, dans son essence

<sup>27</sup> 8 questions pour le groupe UDF, 6 pour le groupe PS et 6 pour le groupe PC, 4 pour le groupe DL, 2 pour le groupe RCV et une seule question pour le groupe RPR.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Nous obtenons en effet une fréquence de 25% pour les questions adressées au ministre chargé de l'économie solidaire, mais cela correspond en fait à une seule question sur 4 questions posées.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Cependant, *a contrario*, des domaines tels que l'outre-mer ou les droits des femmes sont concernés par le vocabulaire de la démocratie, ce qui limite la pertinence de notre hypothèse.

même, soulève peu de questions en matière de politique intérieure. Contrairement à ce qu'il se passe dans le monde, il n'y a en effet pas de lutte (armée) conduite au nom de la démocratie, au moins au sein de la classe parlementaire. Il existe en revanche un débat politique mené pacifiquement pour tenter de déterminer quel est le groupe, le parti ou le camp le plus respectueux des valeurs de la démocratie, c'est-à-dire aussi le plus à même de garantir un fonctionnement démocratique des institutions politiques françaises<sup>29</sup>. Cette idée semble confirmée par le fait qu'il n'y a pas – ou très peu – d'accusation frontale à l'encontre du Gouvernement, comme en atteste l'absence dans notre corpus du terme *antidémocratique* et de l'expression *non-démocratique*. Il y a en revanche une condamnation unanime au sein de la classe parlementaire des actions perpétrées contre les acteurs de l'Etat. Nous pouvons de cette façon souligner la critique sans appel des assassinats du préfet Erignac et de Yann Piat, les députés les assimilant à des actes inadmissibles dans une démocratie (« *opération de déstabilisation profonde (...) de la démocratie* », « *agression criminelle contre la démocratie* »).

Un autre élément vient conforter l'hypothèse selon laquelle la démocratie n'est finalement qu'un argument de la lutte interpartisane dans les questions de politique intérieure. C'est le fait que la plupart des occurrences de *démocratie* et de ses dérivés ne se situent pas à la fin de ces questions (là où se trouvent les véritables interpellations des ministres), mais dans la partie d'exposition du thème de la question. De plus, dans les questions de notre corpus, *démocratie* est très rarement sujet des énoncés (12 énoncés sur 121) : il est plus souvent complément du nom (*valeurs de la démocratie*, *témoins de la démocratie*), complément d'objet (direct : *garantir la démocratie*, ou indirect : *poser des problèmes à la démocratie*) ou bien encore complément circonstanciel (*en démocratie*, *dans une démocratie* ...). Les questions au Gouvernement ne portent donc que rarement directement sur la notion de démocratie.

En outre, nous pouvons remarquer que le terme *démocratisation*, employé à 10 reprises dans des questions de politique intérieure, a un sens différent de celui qui lui est attribué dans les questions de politique étrangère. Dans les questions de politique intérieure, il ne signifie plus en effet « action d'organiser selon des principes démocratiques », mais davantage « action de rendre accessible au plus grand nombre, à une population de plus en plus importante ». Les 10 questions qui contiennent ce terme portent ainsi sur des phénomènes sur lesquels le Gouvernement a — ou devrait avoir — une prise directe par son action (et notamment en ce qui concerne la démocratisation de l'Internet et plus généralement des nouvelles technologies).

Ce constat renforce l'idée d'une polysémie du vocabulaire de la démocratie, selon qu'il est employé pour traiter de situations propres à la France ou de situations relatives à l'actualité internationale. Cette polysémie se retrouve également à l'intérieur des questions au Gouvernement. De cette façon, si tous les députés plaident pour un renforcement de la démocratie et un meilleur respect de ses principes, tous ne sont pas d'accord sur la forme que doit revêtir cette démocratie et sur les modalités de son fonctionnement. Cela tient en partie au flou qui continue d'entourer cette notion. Pour reprendre les termes de Georges Burdeau, dans son article de l'*Encyclopédie Universalis* consacré à la démocratie, « le mot démocratie souffre d'un excès de signification. (...) le sens du mot démocratie varie selon le milieu et le moment dans lequel il est employé et selon le contexte doctrinal où il se trouve situé ». C'est très clairement le cas dans les questions au Gouvernement : le contenu sémantique donné par les députés aux mots démocratie ou démocratique diffère d'une intervention à l'autre. Concrètement, démocratique accompagne 54 substantifs différents (appartenant à des registres lexicaux très variés), de même que démocratie est accompagnée d'une vingtaine

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Nous renvoyons ici aux éléments donnés dans la première partie de cette contribution, consacrée aux usages partisans du vocabulaire de la démocratie.

d'adjectifs qualificatifs distincts. Or, il paraît évident que les députés ne parlent pas de la même démocratie selon qu'ils emploient les expressions démocratie sanitaire, démocratie locale, démocratie normale ou bien encore démocratie adulte. De la même façon, démocratique a-t-il exactement la même signification dans des expressions aussi variées que des fondements démocratiques, un tissu démocratique, une constitution démocratique, des schémas démocratiques ou encore une expression démocratique? Nous pensons que la réponse est « non », en d'autres termes que les députés accordent un contenu variable à la notion de démocratie, en fonction du thème de leur intervention. Néanmoins, malgré la grande variété des sens donnés aux mots démocratie et démocratique, nous pouvons voir apparaître quelques grands critères communément reconnus à la démocratie par l'ensemble des députés. Le plus souvent, les députés désignent par là soit un mode de gouvernement ou un régime/système politique, soit un ensemble de valeurs et de droits de l'Homme à respecter, un modèle de société idéal (aux implications politiques, économiques, sociales ou encore culturelles)<sup>30</sup>. De plus, nous pensons qu'il faut conserver à l'esprit le fait que les téléspectateurs – ou les lecteurs du Journal Officiel – peuvent donner un contenu sémantique à démocratie ou à ses dérivés différent de celui que voulait attribuer le député posant sa question au Gouvernement.

A partir de là, nous défendons l'idée que, au-delà de cette polysémie, ce que révèle notre analyse, c'est l'appartenance de *démocratie* et *démocratique* à un patrimoine politique et culturel commun à l'ensemble des courants politiques représentés à l'Assemblée. La démocratie fait sens pour tous les députés, elle représente un socle de valeurs, un référentiel stable reconnu par la classe politique française et plus généralement par l'ensemble des citoyens français.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Le champ de la démocratie est dans ces cas-là moins spécifié, plus ouvert sur l'ensemble des phénomènes de la vie sociale. Cf. DESBROUSSES-PELOILLE Hélène, « Représentations de *république* et *démocratie* » (deuxième partie), *Revue française de science politique*, volume 34, n°6, p. 1213.

## **Bibliographie indicative**

BELORGEY Jean-Michel, *Le Parlement à refaire*, Paris, Gallimard, Collection Le Débat, octobre 1991, 201 pages.

CAMBY Jean-Pierre, SERVENT Pierre, Le travail parlementaire sous la V<sup>ème</sup> République, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Montchrestien, Clefs, 1994 (1<sup>ère</sup> édition 1992), 154 pages.

CARCASSONNE Guy, « Le bonheur de l'opposition », *Pouvoirs*, n°108, 2004, pp. 145-155.

DESBROUSSES-PELOILLE Hélène, « Représentations de république et démocratie » (deuxième partie), *Revue française de science politique*, volume 34, n°6, pp. 1211-1235.

GHIGLIONE Rodolphe, « Je vous ai compris » ou L'analyse des discours politiques, Paris, Armand Colin, 1989, 172 pages.

LABBE Dominique et HUBERT Pierre, « La répartition des mots dans le vocabulaire présidentiel », *Mots*, n°22, mars 1990, pp. 80-88.

LABBE Dominique, *Le discours communiste*, Paris, Presses de la FNSP, avril 1977, 204 pages.

LARRUE Janine et TROGNON Alain, *Pragmatique du discours politique*, Paris, Armand Colin, collection Psychologie, janvier 1994, 183 pages.

LE BART Christian, Le discours politique, Paris, PUF, Que sais-je?, 1998, 127 pages.

MAUS Didier, « Le Parlement et les cohabitations », *Pouvoir*, n°91, 1999, pp. 71-81.

SARTORI Giovanni, The Theory of Democracy revisited, Tome I, 1987, 253 pages.

TRICOT Bernard, KESSLER David, HADAS-LEBEL Raphaël, *Les institutions politiques françaises*, Chapitre VII « Le Parlement », Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 1995, pp. 339-393.

WALINE Jean, « Les groupes parlementaires en France », *Revue de droit public*, n°6, 1961, pp. 1170-1237.